

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le treizième jour de novembre deux-mille-dix-sept, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Francis Bélanger, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, André Drouin, Patrick St-Pierre, Martin Boulanger, Renaud Gosselin.

Mme la conseillère, Diane Rancourt. Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

Rés. 17-126

ORDRE DU JOUR

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Gino Giroux

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 17-127

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Gino Giroux

QUE les procès-verbaux des dernières assemblées soient approuvés tel que présentés.

ADOPTÉE

Rés. 17-128

ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme total : 44 549,48\$ plus 11 221,18\$ en salaires pour la période 10.

ADOPTÉE

_____ Période de questions _____

Rés. 17-129

APPROBATION DE DEMANDE DE PERMIS : BATIMENT CITÉ AU 214 PRINCIPALE

ATTENDU QUE les propriétaires du 214 rue Principale ont déposé une demande de permis pour un changement de fenêtres et que cette propriété est citée monument historique au sens du règlement municipal no 91-215;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour analyser la demande et a déposé la résolution no 2017-11-001 recommandant au conseil d'approuver la demande considérant que le projet de rénovation respecte le plus possible l'apparence extérieur des fenêtres originales;

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Diane Rancourt

QUE la Municipalité de Courcelles autorise l'installation de fenêtres à battant avec moulure au centre imitant les fenêtres à guillotine originales.

ADOPTÉE

Rés. 17-130

MISE À JOUR DE PHOTOS SITE WEB

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE suite aux élections municipales, mandat soit donné à M. André Bernier ou Mme Patricia Gilligan, selon disponibilités, pour mettre à jour les photos de l'organisation municipale.

ADOPTÉE

Rés. 17-131

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE soient autorisées une dépense de 3 500\$ pour carburant, de 1 600\$ pour chaîne de niveleuse, de 250\$ pour nettoyage de fournaise à la bâtisse industrielle du 210 du Moulin, de 800\$ pour remplissage du réservoir d'huile en vue des futures occupants et de 1 000\$ de filtres pour machinerie.

ADOPTÉE

Rés. 17-132

DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE POUR EXERCER LES FONCTIONS PRÉVUES AUX ARTICLES 35 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCE MUNICIPALES (L.Q. chapitre 6)

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (L.Q. chapitre 6) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE cette loi abroge toutes les dispositions qui apparaissent au Code municipal relatives aux fonctions d'inspecteur agraire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner par résolution une personne pour tenter de régler les mécontentements visés à l'article 36 L.C.M. et prévoir, conformément à l'article 35 L.C.M., la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'art. 41 L.C.M.;

À CES CAUSES,

Il est proposé par : André Drouin

Et appuyé par : Martin Boulanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENCES :

QUE ce conseil désigne M. Jean-François Boulet pour tenter de régler les mécontentements visés à l'article 36 L.C.M.;

QUE la rémunération pour toute intervention de cette personne dans l'exercice de cette juridiction est payable par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 L.C.M. et est fixée par le règlement de tarification des services municipaux. Le temps consacré à l'intervention comprenant la visite des lieux, la rencontre des parties, le temps de préparation de tous les documents requis et le temps de recherche consacré à l'exécution du dossier sont facturables dans son ensemble;

En plus de la rémunération, tous les frais admissibles lors d'une intervention de cette personne sont facturés, ces frais se détaillant comme suit :

1. Une allocation de déplacement au taux en vigueur de la Municipalité
2. Tous les coûts réels des honoraires professionnels (ingénieur, arpenteur-géomètre ou avocat) nécessaires à l'exercice de cette intervention, lorsque ces services professionnels sont requis selon la nature du dossier.

Une facture détaillée est transmise aux personnes tenues au paiement de ces coûts, incluant toutes les pièces justificatives liées à cette intervention.

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution no 13-124.

ADOPTÉE

Rés. 17-133

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : LOCATION D'UN TRACTEUR FENDTZ HIVER 2017-2018

Proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par : André Drouin

QUE pour la saison hivernale 2017-2018, la Municipalité loue de Machinerie CH de Wotton un tracteur New Holland T7.270 année 2016 pour 300h autorisée, si plus les heures seront facturées au taux de 50\$/h.

ADOPTÉE

Rés. 17-134

LOCATION D'UN SOUFFLEUR SAISON 2017-2018

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE pour la prochaine saison la Municipalité retienne les services des équipements Pierre-Paul Beaulieu de Rimouski pour la fourniture d'un souffleur à neige de marque Beaulieu modèle SV1200H avec option des couteaux dirigeables, une chute télescopique et un réducteur 1000-549 au montant de 6 000\$ en location pour une limite de 150 heures, si heures supplémentaires un montant de 50\$/h sera exigé.

ADOPTÉE

Rés. 17-135

DÉSIGNATION DE RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

Proposé par : André Drouin

Appuyé par : Gino Giroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les responsabilités suivantes soient attribuées aux élus désignés :

1. Sécurité publique : Gino Giroux & Patrick St-Pierre remplaçant
2. Voirie : André Drouin
3. Loisirs/famille & représentante au CARHB : Diane Rancourt
4. Santé/intergénérationnel & représentant au CCU : Renaud Gosselin
5. Industries/commerces : Martin Boulanger
6. Environnement : Patrick St-Pierre

ADOPTÉE

Rés. 17-136

DÉSIGNATION D'UN PRO-MAIRE

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE M. Renaud Gosselin soit nommé pro-maire, en cas d'incapacité du maire celui-ci fera office de représentant au conseil de MRC et dans divers évènements autorisés.

ADOPTÉE

Rés. 17-137

DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES DE CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : André Drouin

QUE M. Francis Bélanger, maire et Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés. soient désignés signataires de chèques et/ou effets bancaires.

QU'en cas d'incapacité de l'un ou l'autre, M. Renaud Gosselin, élu soit désigné comme signataire remplaçant.

ADOPTÉE

Rés. 17-138

QUITTANCE GÉNÉRALE : COMITÉ ÉCONOMIQUE DE COURCELLES

CONSIDÉRANT la vente effectuée par la Municipalité en faveur du Comité Économique de Courcelles le 9 juillet 2015, publiée le 22 juillet 2015 sous le numéro 21 719 928,

CONSIDÉRANT QUE cette susdite vente portait une balance de prix de vente garantie par hypothèque immobilière,

CONSIDÉRANT QUE la somme due à été antérieurement payée à la Municipalité, et qu'il y a lieu de procéder à la radiation de cette hypothèque,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Martin Boulanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité accorde et signe une quittance générale et finale de toute somme due, et devant mener à la radiation de l'hypothèque détenue, quant à la vente reçue par Me Yves Bouffard, notaire, le 9 juillet 2015, minute 17232, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Frontenac le 22 juillet 2015 sous le numéro 21 719 928,

ET QUE Renée Mathieu, directrice générale et Francis Bélanger, maire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la quittance notariée requise, afin de donner suite et effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

Rés. 17-139

ENGAGEMENT DE CRÉDIT : CONTRAT COLLECTE DES ORDURES

ATTENDU QUE Services Sanitaires Denis Fortier a déposé une offre de cueillette d'ordures pour la prochaine année ;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par : Renaud Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité accepte l'offre de Services Sanitaires Denis Fortier pour la cueillette des ordures ménagères résidentielles pour la période du 1 septembre 2017 au 31 août 2018 au coût de 21 074,05\$ + taxes (et clause de diesel si applicable)

ADOPTÉE

Rés. 17-140

ADHÉSION À L'OFFRE DE FORFAIT CELLULAIRE SAM

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Diane Rancourt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité adhère à l'offre de SAM offert par la FQM pour un ajout d'un forfait cellulaire Bell. Le forfait voix à 16,50\$/mois incluant un téléphone Samsung J3 pour l'inspecteur en bâtiment, forfait à ses frais. Remboursement à même les heures travaillées idem au directeur des travaux publics et à la directrice générale.

ADOPTÉE

Rés. 17-141

POLITIQUE D'ACHAT DE MATÉRIEL GRANULAIRE

Proposé par : André Drouin

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE dorénavant pour l'entretien et la restauration de nos chemins, à prix équivalent ou moindre, l'achat de matériel granulaire se fera localement;

QUE cette directive ne contrevient pas à l'obligation d'aller en appel d'offres si la quantité nécessaire l'exige.

ADOPTÉE

Rés. 17-142

AUTORISATION DE FORMATION : LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Renaud Gosselin

QU'une dépense de 700\$ soit autorisé pour l'inscription de André Drouin, Patrick St-Pierre & Martin Boulanger, nouveau élus, à la formation Le comportement éthique donné par la FQM au bureau municipal de La Guadeloupe. Frais de déplacement à prévoir en plus.

ADOPTÉE

Rés. 17-143

MANDAT DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO 08-328 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : André Drouin

QUE mandat soit donné à la firme Monty Sylvestre, conseillers juridiques, inc de modifier le règlement 08-328 portant sur la rémunération des élus, afin d'ajouter une rémunération pour participation à des comités municipaux composés majoritairement d'élus.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____, maire

_____, dir.gén.